



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL Séance du 20.12.2023

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Mallemort sur convocation en date du 13 décembre 2023.

Présents : AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, BRONDOLIN Christian, GENTE Hélène, GUEZOU Eric, GRANGE Philippe, GUY Ghislaine, INSERGUET Thierry et NERVI Christian.

Absents excusés : ADRAGNA Sandrine, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, PIOTR Fanny, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Procurations : CHANU Jessica à GRANGE Philippe et REYBAUD Anne à GENTE Hélène.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian NERVI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h45 et vérifie que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N°1 : Décision modificative N°1

Monsieur le Président précise que le passage de la M14 à M57 prévoit un amortissement sur l'année en cours. Or, il n'était pas prévu au budget 2023 cette dépense.

Il indique qu'une décision modificative est donc nécessaire pour intégrer cette charge et respecter l'équilibre dépenses/recettes dans chaque chapitre.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Engagement des dépenses d'investissement 2024

Monsieur le Président rappelle que cette délibération est prise chaque année et qu'elle permet d'autoriser une ou plusieurs dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'année en cours.

Vote à l'unanimité.

Arrivée de Madame GUY

Rapport N°3 : Avenant N°1 – Marché jeunesse N°2022-03

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté pour acter le reversement du Bonus Territoire perçu par l'association Léo Lagrange sur toute la durée du marché.

Il précise qu'il est nécessaire de signer un avenant pour demander le versement de cette recette supplémentaire.

Monsieur GUEZOU demande si ce reversement concerne une recette touchée par erreur.

Il lui est répondu que le Bonus Territoire est versé dans le cadre de la CTG et que par conséquent celui-ci doit être restitué au SIVU Collines Durance.

Vote à l'unanimité

Rapport N°4 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux 2023/2025 entre le SIVU Collines Durance et les communes d'Alleins, Charleval, Lamanon, Mallemort et Vernègues pour le relais Intercommunal Petite Enfance « Le Petit Prince » (RPE)

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement de conventions déjà établies en 2023 dans le cadre des ateliers itinérants réalisés par le Relais Petite Enfance tout au long de l'année dans les communes.

Vote à l'unanimité

Rapport N°5 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux pour l'Espace Jeunes intercommunal avec les communes de Charleval et de Mallemort

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement de conventions pour l'année 2024 dans le cadre de l'accueil réalisé par l'Espace Jeunes sur les communes de Charleval et de Mallemort.

Vote à l'unanimité

Rapport N°6 : Approbation des conventions de mise à disposition du personnel communal entre la commune de Lamanon et le SIVU Collines Durance

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention pour 2024 concernant la mise à disposition du personnel communal pour l'ALSH Les Croc'à Tout.

Vote à l'unanimité

Rapport N°7 : Approbation des conventions de mise à disposition des locaux municipaux de la commune de Lamanon pour l'ALSH « Les Croc'à Tout »

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention pour 2024 concernant la mise à disposition des locaux pour l'ALSH Les Croc'à Tout.

Vote à l'unanimité

Rapport N°8 : Approbation de la convention de partenariat 2024/2025 entre le SIVU Collines Durance et le CCAS de la commune de Sénas pour le Relais Intercommunal Petite Enfance « Le Petit Prince » (RPE)

Monsieur le Président précise que le montant de la participation de la commune de Sénas est établi en fonction du nombre d'Assistant(e) maternel(le) communiqué par le Conseil Départemental en fin d'année soit : nombre d'AM enregistrée au mois de décembre * 200€.

Madame GUY demande pourquoi il est fait mention de l'année 2025 sur la convention.

Il lui est répondu que cette convention est établie pour 2 ans et qu'il est précisé dans ses articles que le montant de la participation pour l'année 2025 sera calculé au mois de décembre 2024 et que celui-ci fera l'objet d'un avenant.

Vote à l'unanimité

Rapport N°9 : Autorisation d'ester en justice : défense des intérêts du SIVU Collines Durance dans la requête N°2205247-1 enregistrée en date du 27 juin 2022 introduite par Mme LE LOARER Claudette devant le Tribunal Administratif de Marseille

Monsieur le Président explique que l'avocat choisi par le SIVU Collines Durance préconise de prendre une délibération spécifique pour ester en justice et le désigner en tant que représentant du SIVU Collines Durance pour défendre ses intérêts.

Madame GUY demande d'expliquer l'origine du contentieux et la contestation de l'agent.

Il lui est répondu que cet agent était en arrêt maladie durant plusieurs mois en 2021 et que 'il occupait alors des missions en lien avec les finances. Il a été décidé de recruter un nouvel agent et d'affecter Mme LE LOARER sur d'autres missions. Lors de sa réintégration, Mme LE LOARER a considéré ce changement d'affectation comme une « sanction déguisée ».

Madame BOYER demande combien va coûter la procédure au SIVU Collines Durance.

Il lui est répondu que ce montant ne peut pas être évalué pour l'instant compte tenu des délais de procédure incertains.

Questions diverses

1/ Retour sur l'incident de Loïc OUGIER – Directeur de l'Accueil Jeunes :

Monsieur le Président rappelle que Monsieur OUGIER s'est vu retirer son permis à la suite d'un contrôle pour excès de vitesse lors d'une sortie avec les jeunes accueillis par l'Espace Jeunes.

Il explique avoir rencontré les responsables de Léo Lagrange lors d'un rendez-vous organisé en date du 05 décembre avec l'équipe de direction du SIVU Collines Durance et discuté longuement de cet incident.

Monsieur OUGIER a fait l'objet d'une mise à pieds disciplinaire d'une durée de 7 jours et a reçu un avertissement.

Monsieur le Président précise que à la suite d'un vice de procédure, Monsieur OUGIER s'est vu restituer son permis. L'infraction ne fera donc pas l'objet d'un procès au pénal.

Madame GUY demande si l'association Léo Lagrange serait en mesure de communiquer un extrait de casier judiciaire de Monsieur OUGIER au SIVU Collines Durance.

Madame BOYER précise que le nombre de points restants sur le permis de conduire peut être consulté sur le site de l'ANTS.

Il lui est répondu qu'une demande officielle doit être adressée à Léo Lagrange.

2/ Départ de Géraldine DENAT – Coordinatrice à l'Espace Jeunes :

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée du départ prochain de Géraldine DENAT, coordinatrice de l'Espace Jeunes, vers de nouvelles missions au sein de l'association Léo Lagrange.

Il précise que le recrutement de son remplaçant va se faire conjointement avec les équipes du SIVU Collines Durance et qu'un tuilage est d'ores et déjà prévu jusque fin juin.

Madame GENTE demande si le poste est déjà ouvert par l'association Léo Lagrange.

Monsieur le Président que les candidatures doivent arriver jusque mi-janvier et que les entretiens devront commencer fin janvier au plus tard.

3/ Rappel du calendrier des Comités Syndicaux du 1^{er} trimestre 2024 :

Monsieur le Président rappelle les dates des comités syndicaux du premier trimestre 2024. Il précise que la séance du 30 janvier sera consacrée à la présentation des bilans des structures.

Il indique également que le ROB sera abordé lors de la séance du mois de février et que le budget primitif sera voté en avril.

Prochain comité :

Mardi 30 janvier 2024 à Charleval.

Fin de la séance à 19h45.

Le Secrétaire de Séance
Christian NERVI

A stylized black ink signature consisting of a large, rounded 'C' shape with a vertical line through it and a small dot to the right.

Le Président
Philippe GRANGE

A blue ink signature consisting of several overlapping, fluid loops and a long horizontal stroke at the bottom.